
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
08 JUILLET 2024 À 20 h 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Raymond Lazure, siège #1
Monsieur le conseiller Marc Myre, siège #2
Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3
Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4,
Madame la conseillère Marie Myre, siège #5
Monsieur le conseiller Daibhid Fraser, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Linda Gagnon.

Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 JUIN 2024

4. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE

5. CORRESPONDANCE

- 5.1. *Correspondances reçues*
 - 5.1.1 *Association pulmonaire du Québec*
 - 5.1.2 *Amis de la réserve demande de soutien financier*
 - 5.2. *Correspondances reçues provenant d'instances supérieures*
 - 5.3. *Correspondance expédiée*
 - 5.4. *Projet de correspondance à expédier*
-

6. ADMINISTRATION

- 6.1. *Gestion des ressources humaines*

6.2. Trésorerie

- 6.2.1 *Liste des comptes payés via Accès D*
List of Accès D web payments
- 6.2.2 *Approbation des comptes prépayés (Liste des chèques émis)*
Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)
- 6.2.3 *Approbation des comptes à payer*
Accounts payables approval
- 6.2.4 *Liste des charges salariales*
Monthly salaries list

6.3. Dépôt des rapports financiers

- 6.3.1 *Portrait global de la municipalité au 30 JUIN 2024*
Big picture of Municipality's finances as of June 30th, 2024
- 6.3.2 *Liste des comptes à recevoir au 30 JUIN 2024*
Receivable accounts list as of June 30th, 2024
- 6.3.3 *Liste des arrérages au 30 JUIN 2024*
List of overdue taxes accounts as of June 30th, 2024
- 6.3.4 *Dépôt de l'audit financier de l'année 2023*
Filing of the financial audit for the year 2023
- 6.3.5 *Résolution pour le renouvellement de la firme de vérificateurs comptables*
- 6.3.6 *Résolution pour affecter des excédents à l'entretien des cours d'eau verbalisés*
- 6.3.7 *Résolution pour affecter des excédents aux travaux de mise à niveau ou au remplacement de la déneigeuse*
- 6.3.8 *Résolution pour affecter des excédents aux élections municipales (annulé)*
- 6.3.9 *Mandat à la firme RCGT, rapport gestion des matières résiduelles 2023-2024*
- 6.3.10 *Résolution PAVL, volet entretien du réseau local 2023*

6.4. Suivis des services municipaux

- 6.4.1 *Rapport de l'inspecteur municipal*
Municipal Inspector report
 - 6.4.2 *Rapport de l'agente administrative de bureau*
Report of the office administrative assistant
 - 6.4.3 *Suivis de la direction générale*
General Director follow-ups
-

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Réfection de l'accès au Parc John Davidson, soumissions et résolution

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Sécurité publique

13.2 Sécurité civile

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. RAPPORTS DES COMITÉS

16. VARIA

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Linda Gagnon constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-07-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2024

2024-07-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance du 03 JUIN 2024 soit adopté avec les modifications mineures apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondances reçues

5.1.1 Association pulmonaire du Québec

5.1.2 Amis de la réserve demande de soutien financier

5.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

5.3. Correspondance expédiée

5.4. Projet de correspondance à expédier

6. ADMINISTRATION

6.1. Gestion des ressources humaines

6.2. Trésorerie

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.6 Approbation des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2024-07-03

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Les comptes payés via Accès D : **0 \$**
- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **118 535.32 \$**
- Les comptes à approuver payables par chèques : **110 332.65 \$**
- Les charges salariales : **17 796.35 \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3. Dépôt des rapports financiers

6.3.1 à 6.3.3. Portrait global / comptes à recevoir / arrérages

2023-07-04

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 30 JUIN 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **194 193.79 \$**
- Liste des arrérages : **83 265.19 \$ (solde) – 3 385.28 (intérêt) \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.4 Dépôt de l'audit financier de l'année 2023

ATTENDU que le rapport financier de la municipalité pour l'année 2023 a été préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ATTENDU que le vérificateur M. Jean-Yves Trottier CPA a présenté l'audit financier 2023 de la municipalité, aux membres du conseil municipal ainsi qu'au Directeur Général ;

IL EST PROPOSÉ :

2024-07-05

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'ACCEPTER le dépôt de l'audit financier de l'année 2023 à la suite des explications de la vérificatrice financière de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.5 Renouvellement du contrat de la firme de vérification financière pour 2024

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé les états financiers de la municipalité de la dernière année ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du Canton de Dundee est satisfait du travail professionnel de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

IL EST PROPOSÉ :

2024-07-06

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE RENOUVELLER le contrat pour la vérification et la production des états financiers 2024 et 2025 avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.6 résolution pour affecter des excédents à l'entretien des cours d'eau verbalisés

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé les états financiers de la municipalité de la dernière année ;

ATTENDU QUE la municipalité a taxé les citoyens dans le but de créer des excédents affecté pour l'entretien des cours d'eau verbalisés ;

ATTENDU QUE la municipalité désire transférer les sommes taxées vers cet excédent affecté ;

IL EST PROPOSÉ:

2024-07-07

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'AFFECTER les excédents, à compter de l'année 2022 à l'entretien des cours d'eau verbalisés au poste excédent affecté d'un montant de 150 000.00\$ annuellement ;

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.7 Résolution pour affecter des excédents aux travaux de mise à niveau ou au remplacement de la déneigeuse

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé les états financiers de la municipalité de la dernière année ;

ATTENDU QUE la municipalité a taxé les citoyens dans le but de créer des excédents affectés pour des travaux de mise à niveau ou au remplacement de la déneigeuse;

ATTENDU QUE la municipalité désire transférer les sommes taxées vers cet excédent affecté ;

2024-07-08

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'AFFECTER les excédents, à compter de 2022 à la mise à niveau ou au remplacement de la déneigeuse au poste excédent affecté d'un montant de 20 000.00\$ annuellement.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.8 Résolution pour affecter des excédents aux élections municipales de 2025

Annulé car déjà prévu aux états financiers

6.3.9 Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre à Recyc-Québec des renseignements concernant la collecte, le transport et le tri des ordures et des matières recyclables pour les années 2023 et 2024 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'appuie sur ces données afin de déterminer le montant de compensation qui sera versé à la municipalité dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit compléter un formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclable pour les années 2023 et 2024;

IL EST PROPOSÉ :

2024-07-09

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE MANDATER la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de compléter le formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour les années 2023 et 2024, à la suite de son travail de vérification.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.10 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAVL) – reddition de comptes 2023

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a octroyé une compensation de 152 764 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité du Canton de Dundee visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à cette dernière;

IL EST PROPOSÉ :

2024-07-10

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

QUE la Municipalité du Canton de Dundee informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à cette dernière, et ce, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4. Rapport des services municipaux

6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2023-07-11

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour le mois de JUIN 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.2. Rapport mensuel de l'agente de bureau,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'administration

2024-07-12

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'adjointe administrative pour le mois de juin 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.3 Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Réfection de l'accès au parc John Davidson

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'aménagement d'un parc ;

ATTENDU QUE l'accès au parc ainsi qu'au bâtiment administratif est dans un état non sécuritaire;

ATTENDU QUE la municipalité désire réparer au plus vite ces sections de trottoirs pour des raisons de sécurité ;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas les ressources matérielles et humaines pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour réaliser ces travaux

IL EST PROPOSÉ :

2024-07-13

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer un contrat à la firme Pavage Daoust au montant de \$18 400.00 plus taxes, conformément à la soumission NO: 2225 en date du 02 juillet 2024, cette soumission étant la plus basse reçue;

D'IMPUTER LE MONTANT dans le code budgétaire 02-701-50-522

Adoptée à l'unanimité de vive voix

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13.1. Sécurité publique

13.2. Sécurité civile

13.2.1 Résolution groupe GPI, préventionniste

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'inventaire de prévention incendie en lien avec le schéma de couverture de risques de la MRC HSL

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission conforme de la compagnie groupe GPI au montant de 8 900.00\$ pour l'année 2024.

ATTENDU QUE le mandat complet de la compagnie groupe GPI se déroulera sur une période de 5 ans, afin de couvrir la totalité des propriétés de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas les ressources matérielles et humaines pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

IL EST PROPOSÉ :

2024-07-14

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'OCTROYER le contrat pour procéder à l'inventaire de prévention incendie en lien avec le schéma de couverture de risques de la MRC HSL, pour un montant annuel de 8 900.00\$ à la compagnie groupe GPI;

D'IMPUTER LE MONTANT dans le code budgétaire 02-230-00-443

Adoptée à l'unanimité de vive voix

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2023-07-15

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

DE DÉCLARER la séance levée à 22h02

Adoptée à l'unanimité de vive voix

Linda Gagnon,
Maire

Marc Michot
Directeur général